



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les points à l'ordre du jour de la CAPD d'aujourd'hui sont variés...

Deux de ces points, disponibilités et congés de formation professionnelle, ont trait à un souhait, de plus en plus affirmé chez nos collègues enseignants de faire une pause dans leur profession. Les raisons sont aussi diverses et variées mais une raison revient majoritairement : la saturation personnelle voire l'usure professionnelle face à un métier de plus en plus difficile à exercer et des conditions de travail qui se dégradent d'année en année. Ces collègues se sentent malmenés et ont l'impression de ne pas répondre de façon satisfaisante aux besoins de leurs élèves et de ne plus eux-mêmes s'y retrouver. Une remise en question qui les amène à envisager une année de réflexion pour, dans certains cas, envisager une reconversion... D'autres collègues, nombreux également, n'ont parfois pas d'autre choix (bien que celui-ci soit toujours coûteux), que de solliciter cette pause pour répondre à une situation douloureuse.

Le Snuipp91 demande à ce que toutes les demandes de formation professionnelle et les demandes de disponibilités pour convenance soient examinées favorablement pour permettre aux collègues d'envisager de nouvelles perspectives professionnelles et/ou personnelles. Cela semble d'autant plus possible, vu que depuis l'année dernière, le département dit afficher une enveloppe excédentaire de postes pour la rentrée de septembre.

Au niveau des perspectives de postes adaptés que nos collègues sont amenés à solliciter pour des raisons de santé (le métier étant également usant physiquement...), il semble y avoir peu d'évolution au regard du nombre de postes adaptés proposés entre 2009 et 2010. Sur quel support seront nommés les collègues entrant sur les postes adaptés de courte durée ? Et quand en seront-ils informés ? Le Snuipp91 sollicite, lors d'une prochaine CAPD, la liste des affectations des postes PACD pour les 5 collègues entrant concernés.

Que deviennent les 4 collègues en attente d'un PACD ?

En ce qui concerne les postes à profil, le Snuipp91 s'oppose à leur existence-même, qui contourne les règles du barème en vigueur lors des phases du mouvement intra-départemental. Il ne peut, de ce fait, se prononcer sur le maintien à titre définitif des personnels sur ces postes et dénonce le caractère subjectif des appréciations portées lors des commissions. Même si les critères retenus pour l'avis prononcé sont explicités au préalable aux candidats et que ces derniers sont volontaires pour le poste, le Snuipp91 souhaite que le barème soit également pris en compte dans cet avis.

Le dernier point, que nous appelions d'ailleurs à aborder profondément dans les questions diverses envoyées le 15 avril 2010, nous interroge d'autant plus qu'il a été tardivement ajouté à l'ordre du jour alors même qu'aucun document préparatoire n'a été transmis aux élus à la CAPD.

Le SNUipp a fait part depuis le début de son inquiétude, de son analyse critique et de son opposition au projet de mastérisation de la formation des enseignants tel qu'il a été engagé par le gouvernement.

Cette appréciation est largement partagée non seulement par les organisations syndicales mais aussi par les enseignants, les parents et de nombreux élus.

Il n'a même pas manqué à cette quasi-unanimité, la voix des inspecteurs d'académie qui se sont ouvertement exprimés auprès du ministre sur la dangerosité de sa réforme sacrifiant l'avenir du système éducatif, de ses personnels et des élèves qui nous sont confiés.

Nous dénonçons cette contre-réforme comme une remise en cause de la formation initiale et continue ainsi que du statut des enseignants.

Nous ne laisserons pas nos jeunes collègues et leurs élèves faire les frais de cette politique.

Nous appelons tous nos collègues à ne pas se laisser diviser par une revalorisation trompeuse, à se regrouper et à nous accompagner pour assurer l'avenir du service public d'éducation.

C'est le sens des initiatives proposées par la FSU le 20 mai.

Le SNUipp est solidaire de la mobilisation « pas de bébé à la consigne », la dégradation de l'encadrement en crèche va de pair avec la diminution de la scolarisation des enfants de maternelle.

Nous avons déjà alerté l'inspection académique sur les difficultés à scolariser les enfants roms dans notre département. Le SNUipp-FSU exige que l'éducation nationale mette tout en œuvre afin que le droit à l'éducation soit respecté pour ces enfants.